
ICANN77 | Forum de politiques – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et GAC
Mercredi 14 juin 2023 – 09h00 à 10h15 DCA

GULTEN TEPE :

Bienvenue à cette réunion du GAC avec le Conseil d’Administration en ce 14 juin à 9 h du matin. Étant donné que ce sont des réunions où nous avons d’autres participants, nous vous encourageons si vous êtes membre du GAC à taper votre nom et votre affiliation dans le chat. Ceci nous permettra de tenir un registre de présences.

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l’ICANN, nous vous demandons de vous inscrire sur les séances de Zoom en utilisant votre nom. Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en commençant et en terminant votre phrase par le mot « Comment » ou « Question » comme indiqué dans le chat. Cette fonctionnalité se trouve en bas de la fenêtre de Zoom.

Les séances du GAC sont interprétées dans les six langues des Nations Unies et en portugais. Les participants peuvent choisir la langue dans laquelle ils souhaitent parler en cliquant sur l’icône d’interprétation dans le menu de Zoom.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main et une fois que le modérateur de la séance vous appellera, vous pourrez mettre en marche votre micro et prendre la parole. N’oubliez pas de donner votre

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

nom et la langue dans laquelle vous allez parler si vous parlez dans une langue autre que l'anglais. Parlez clairement et lentement pour permettre une bonne interprétation de vos propos. Assurez-vous d'éteindre tous les autres dispositifs lorsque vous parlez.

Comme toutes les autres activités de l'ICANN, cette séance sera régie par des normes de comportement de l'ICANN. En cas d'interruption pendant la séance, notre équipe technique éteindra les micros de tous les participants.

Cette séance est enregistrée et tous les supports seront rendus disponibles sur la page des réunions de l'ICANN77.

Ceci étant, je vais passer la parole au président du GAC, Nico Caballero.

NICOLAS CABALLERO :

Merci beaucoup, Gulten.

Bonjour, bonsoir peut-être pour ceux qui sont en ligne. Bienvenue à cette réunion conjointe du GAC avec le Conseil d'Administration pour l'ICANN77. Bienvenue Sally, Becky, Avri, Tripti, Danko, Nigel, chers vice-présidents, chers membres du Conseil d'Administration, chers collègues.

Quelques détails de logistique avant de passer à l'ordre du jour. Nous allons avoir une séance de 90 minutes, ensuite une petite pause. Ensuite, il y aura une séance de discussions sur l'abus du DNS et enfin, nous parlerons des technologies émergentes pendant 30 minutes. Juste après, nous aurons le déjeuner.

En ce qui concerne l'ordre du jour, les sujets que nous avons, ce sont en fait les grandes questions, les grands sujets du GAC : les séries ultérieures de nouveaux gTLD, l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et leur mise en œuvre et nous aurons le point divers. Il y a également le PPSAI.

Pour vous donner un peu de contexte, je vais vous lire les objectifs de la séance. Lors des séances publiques de l'ICANN, c'est l'opportunité de se rencontrer pour le GAC, d'autres organismes, d'autres groupes, d'autres structures, ce qui permet au comité de s'organiser et de résoudre les travaux relatifs aux politiques et les questions opérationnelles pour être des canaux de communication avec les autres groupes, pour traiter les questions actuelles intéressant les gouvernements et pour faciliter les échanges d'informations futures.

La réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN fait partie de ces opportunités et ceci nous permettra de partager nos points de vue avec le Conseil et de poser des questions en temps opportun aux membres du Conseil d'Administration sur les sujets qui sont particulièrement importants pour notre comité.

Je vous donne maintenant un peu de contexte par rapport à certaines évolutions. Lors d'une récente réunion du GAC, nous avons parlé de différents sujets qui principalement ont été concentrés sur des questions qui ont été soumises au Conseil d'Administration à peu près deux semaines avant la réunion de l'ICANN. Pour certaines réunions, le Conseil présente certaines questions, certains sujets aux groupes de la communauté. Il n'y a aucune question ou sujet qui ait été envoyé par le Conseil d'Administration au GAC pour cette session, mais il y a eu une

récente correspondance qui nous permet d'avoir une idée des sujets qui sont prêts à être débattus.

Le 26 avril 2023, Tripti et d'autres membres du comité m'ont écrit pour parler du rééquilibrage du NomCom. Dans cette correspondance, Tripti a noté que la communauté de l'ICANN parle depuis déjà 10 ans de la question de rééquilibrer le comité de nomination de l'ICANN, le NomCom. En anticipation de l'ICANN77, elle a posé la question au directeur du GAC, c'est-à-dire moi, de discuter de cette question pour bien comprendre les points de vue de la communauté sur la forme que pourrait prendre ce rééquilibrage du NomCom. Ces questions sont publiques.

Le 22 mai 2023, Tripti, présidente du Conseil d'Administration, m'a écrit sur le sujet du rapport final sur le PDP des SubPro. Dans cette lettre, Tripti a indiqué qu'un certain nombre de recommandations du rapport final de la GNSO devaient encore être résolues. Deux de ces questions clés, avis consensuel du GAC et alertes précoces du GAC, sont des choses que lesquelles le Conseil d'Administration souhaite se pencher davantage. Ce sont des questions critiques. Il y a des extraits de cette lettre qui seront fournis par la suite et vous pourrez les lire.

Ceci étant, je ne vais pas m'étendre davantage là-dessus. Encore une fois, bienvenue à tous. Et je souhaite maintenant céder la parole à Tripti Sinha, présidente du Conseil d'Administration de l'ICANN.

TRIPTI SINHA :

Merci Nico. Je souhaite aussi vous souhaiter la bienvenue à l'ICANN77 qui, pour la première fois, a lieu à Washington. Bienvenue à tous.

Comme Nico vient de le dire, il y a des questions vraiment cruciales que nous devons traiter. L'initiative la plus importante, les séries ultérieures de nouveaux gTLD, ce sont des questions très complexes et nous apprécions vraiment la participation du GAC à ce niveau. Becky et Avri sont les responsables de ces thématiques. Dans ce contexte, j'aimerais passer la parole à Becky.

BECKY BURR : On pourrait peut-être poser la question qui a été envoyée.

NICOLAS CABALLERO : On les a.

BECKY BURR : Parfait. Merci beaucoup.

Cette question, il y a en fait plusieurs questions ou des informations que vous avez fournies par rapport à l'avis auquel le GAC réfléchissait. Ce que je souhaite dire, c'est que cela a été extrêmement utile pour nous et pour toute la communauté d'avoir à l'avance ces considérations, ce dont vous débattiez. Je souhaite remercier le GAC d'avoir suivi cette approche parce qu'au Conseil d'Administration, il est très utile d'avoir ceci à l'avance. Et je pense qu'au conseil de la GNSO, cela a été le cas et vous avez pu avoir une séance fructueuse avec le conseil de la GNSO.

Cette question fait référence aux alertes précoces du GAC et à l'avis du GAC. Est-ce que c'est la première question ? La première question, c'est la prévisibilité. Avri va en parler.

AVRI DORIA :

Oui, merci.

Par rapport à la prévisibilité, en fait, c'est l'avis préliminaire que je cherche. Vous y parlez du fait que le GAC a besoin de participer sur un pied d'égalité. Je crois que le Conseil d'Administration est d'accord et soutient cette approche. Mais ayant écouté la séance du GAC et de la GNSO hier qui décrivait comment ceci pourrait se passer, quelles étaient leurs notions, leurs convictions par rapport à cette question de pied d'égalité, la question que je me pose, c'est est-ce que pour vous c'est quelque chose qui pourrait fonctionner, ce pied d'égalité tel que défini ? Pour moi, il me semble que c'est bon, mais je ne suis pas vous. Je pense qu'on pourrait démarrer par là.

Oui, bien sûr, nous souhaitons que le GAC puisse participer sur un pied d'égalité. Nous avons la GNSO, nous avons Paul hier qui nous a expliqué qu'étant donné que cela varie, que cela dépend des questions, qu'il y a beaucoup de personnes qui peuvent participer tant que les personnes sont concernées par la question – et bien sûr, Paul a mieux expliqué les choses que je ne pourrais le faire. Mais si on considère tout ceci, si on considère l'avis éventuel que vous pourrez rédiger, on pourrait commencer par là. Et si cela ne fonctionne pas, qu'est-ce qu'on fait ? Je pense que c'est la conversation que vous avez eue avec la GNSO, celle que nous avons avec la GNSO et celle que nous aurons ensemble avec le temps.

J'espère que c'est un bon point de départ, Becky.

BECKY BURR : Oui. Je crois que quoi qu'il en soit, nous sommes ouverts à tout ce que vous souhaitez nous dire là-dessus.

AVRI DORIA : On pose des questions au fur et à mesure, c'est cela ?

NICOLAS CABALLERO : Oui, c'était ma question en fait. Est-ce que vous souhaitez passer en revue les questions d'abord ?

BECKY BURR : Ce que je propose, c'est de tout passer en revue. Ensuite, on écoute les questions.

NICOLAS CABALLERO : D'accord.

BECKY BURR : La question suivante, vous y réfléchissez, c'est de fournir des avis sur les RVC, engagements volontaires des opérateurs de registre, l'idée étant qu'il faut qu'ils soient applicables.

Je souhaite commencer par vous dire que le Conseil d'Administration a déjà parlé de cette question de l'applicabilité sur les PIC et les RVC et à la base, c'est un des principes fondamentaux. Il y a un engagement très clair de la part du Conseil d'Administration. Tout ce qui est dans les contrats avec les nouveaux gTLD pour les candidats, tout sera

applicable. Nous ne souhaitons pas avoir des éléments de contrats qui ne sont pas applicables.

Quand je dis applicable, il y a deux perspectives. Un : est-ce que c'est applicable du point de vue pratique ? Quels sont les critères qui permettront à l'ICANN de savoir qu'un opérateur de registre qui a pris un engagement volontaire par rapport à une préoccupation de politiques publiques, comment ICANN Org, la conformité, saura que l'opérateur de registre est conforme, respecte ou pas ? C'est la question fondamentale et c'est ce que nous chercherons à voir des RVC qui sont applicables dans la pratique. Et nous réfléchissons aux mécanismes qui pourraient être employés à cet effet.

Autre question, il faut que ce soit applicable du point de vue de la loi de l'ICANN. Un PIC ou un RVC qui est proposé ne peut pas être incohérent avec notre engagement et nos valeurs fondamentales telles qu'explicitées dans les statuts. Je crois que je peux le dire au nom du Conseil d'Administration, nous agissons de manière très sérieuse pour nous assurer que les RVC et les PIC sont applicables du point de vue juridique, du point de vue de l'ICANN et du point de vue pratique.

Ceci étant, la suggestion selon laquelle le GAC dit qu'il faut s'occuper de cette question d'applicabilité dans le cadre des dispositions contractuelles nous permet de faire une partie du chemin ; c'est nécessaire, les contrats doivent être clairs. Mais il y a aussi le fait qu'étant donné qu'il existe des mécanismes de redevabilité de l'ICANN et étant donné que nous sommes engagés par rapport à la redevabilité, il y a en fait des moyens de remettre en question si oui ou non les choses sont applicables du point de vue de l'ICANN.

Le Conseil d'Administration a déjà communiqué au conseil de la GNSO ce que je vais vous dire : nous sommes prêts à accepter les recommandations relatives aux PIC et aux RVC s'ils peuvent s'engager par écrit. Lorsqu'ils utilisent le terme PIC/RVC, qu'ils l'utilisent selon ce que nous définissons comme PIC/RVC et selon le fait qu'ils sont applicables du point de vue des contrats.

Nous souhaitons maintenant lancer la discussion dans la communauté sur le comment on les rend applicables. La formulation dans les contrats, c'est une chose, c'est nécessaire, mais ce n'est pas le seul élément. Nous allons lancer la discussion avec la communauté et j'espère que tous vous y serez impliqués pour réfléchir au processus qui existe pour nous assurer que tout ceci est bien applicable.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Becky.

La Suisse a levé la main, mais nous allons d'abord passer en revue les sujets. Ensuite, nous écouterons les questions. Merci à la Suisse de bien vouloir attendre peut-être 10 minutes. Allez-y.

AVRI DORIA :

Par rapport au soutien aux candidats, tout d'abord, le Conseil d'Administration soutient absolument la notion du soutien aux candidats. Nous avons déjà approuvé la majorité des recommandations relatives au soutien aux candidats. Il reste encore plusieurs choses, ce qui est relatif à la distribution des fonds aux

candidats, que ce soit pour les aider à rédiger leur candidature ou pour les aider à payer les frais juridiques.

Le Conseil d'Administration est un peu inquiet par rapport à cette notion de distribution des fonds et nous ne sommes pas prêts à l'accepter. Ce serait un engagement ouvert et sans limite tel qu'il est écrit et ce serait problématique.

Mais il y a aussi un problème du point de vue fiduciaire parce que donner des fonds à des personnes qui viennent demander quelque chose pour obtenir quelque chose, cela ne convient pas. Nous essayons de nous concentrer sur les services fournis gratuitement et sur le soutien de ces services. Nous sommes en train d'y réfléchir et nous nous sommes dit qu'il faut nous pencher davantage sur cette question pour voir quels sont les moyens qu'on pourrait employer pour effectivement soutenir, pour aider.

Il y a d'autres idées de soutien aux candidats qui ont été envoyées par le GAC pour réduire, voire éliminer les frais. C'est un des moyens qu'on pourrait employer. Quelles sont les substituts ? Quelles sont les options que nous avons ? Nous sommes en train de discuter avec la GNSO de ces questions et nous allons dans cette période qui arrive clarifier ces questions.

BECKY BURR :

Et les suggestions que vous avez faites, réduction des frais, etc., c'est exactement les idées nouvelles qui nous sont utiles pour travailler sur cette question du soutien aux candidats.

Sujet suivant : les dispositions dans les recommandations sur les SubPro par rapport aux alertes précoces du GAC et par rapport aux avis consensuels du GAC et leur traitement.

Soyons clairs, le Conseil d'Administration a reporté la considération de ces recommandations de la GNSO parce que la première chose que nous souhaitons faire, c'est d'abord de parler au GAC de ces recommandations pour mieux comprendre d'où cela vient, pour expliquer nos limites, les contraintes suite aux IRP. Il y a aussi nos obligations dans le cadre des statuts dans notre relation avec le GAC.

Il y a une lettre qui a été envoyée par Tripti à Nico. Nous allons lancer le processus. Nous comprenons bien les préoccupations du GAC à ce niveau-là. Et comme je l'ai dit, je crois que la première étape, c'est d'abord d'avoir une conversation avec le GAC sur les démarches à suivre par rapport à ces questions. Beaucoup des membres du GAC qui étaient impliqués dans les discussions sur la transition comprendront bien qu'il nous faut nous assurer d'avoir un système selon lequel le GAC nous fournit des avis que nous pouvons mettre en œuvre sans enfreindre les statuts. Nous sommes tous d'accord pour dire que quel que soit le niveau de différence que nous accordons aux avis du GAC, nous ne pouvons pas agir sur ces avis si nous nous trouvons en infraction avec les statuts. Je crois que c'est la base, je souhaitais le dire. Mais au-delà de cela, nous pouvons maintenant en parler davantage.

AVRI DORIA :

Nous avons ensuite le point concernant les mécanismes de dernier recours et les enchères. Par rapport à ce point, nous avons dit déjà que nous aurons une consultation par rapport aux enchères afin de trouver des moyens de faire en sorte que ces enchères de dernier recours soient de telle sorte qu'elles découragent les enchères privées. Les recommandations ne contiennent ni des interdictions ni des autorisations pour les enchères privées et nous ne pouvons pas créer de politique par rapport à cela. Je ne suis pas sûre que qui que ce soit puisse en créer pour faciliter la création de lancement d'enchères.

Quels sont les mécanismes que l'on pourrait utiliser pour permettre des règlements de litiges de manière privée qui ne passent pas par une solution qui implique de l'argent ? Qu'est-ce qu'on pourrait changer dans les candidatures pour décourager ce type d'enchères de dernier recours ? Il faut savoir que l'idée, c'est de pouvoir décourager dans la mesure du possible les enchères privées et nous allons lancer des consultations par rapport à cela.

BECKY BURR :

Pour clarifier, l'ICANN a entamé un processus auprès d'experts pour peaufiner, justement, ce processus de mise aux enchères et comment nous pouvons décourager les enchères privées.

À ce stade, nous sommes prêts à répondre à vos questions si vous en avez.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Avri, merci Becky.

Le représentant de la Suisse, je m'excuse de vous avoir fait attendre.

SUISSE : J'espère que vous m'entendez correctement. Je suis en train de voyager.

NICOLAS CABALLERO : Vous êtes toujours en train de bouger.

SUISSE : J'ai eu un problème dans ma famille, c'est pour cela que je ne suis pas à Washington. J'aurais bien aimé être là. Pour les enregistrements, je suis Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Avec le représentant du Canada, nous nous occupons de cette question au sein du GAC et nous sommes les responsables pour essayer de trouver des solutions plus créatives à cette question. J'espère que les informations que nous allons partager seront utiles pour vous.

Hier, nous avons eu des échanges extrêmement fructueux avec le conseil de la GNSO et je tiens à remercier tout le conseil et particulièrement Paul McGrady qui nous a donné des réponses très utiles. Félicitations Paul et tous nos remerciements.

Ce premier retour d'information que nous avons obtenu est extrêmement utile pour nous, pour le GAC. Demain, lors de la rédaction de notre communiqué, nous allons devoir décider quelles informations nous allons inclure dans la partie « Avis » de notre communiqué ou quels sont les éléments que nous devons ajouter à ces informations.

J'ai une question qui n'est pas du tout juridique, ce n'est pas non plus formel ; c'est juste une question qui a pour but d'améliorer nos discussions au sein du GAC. Je voudrais savoir si vous pensez que dans le projet d'avis que nous vous avons présenté vous voyez des obstacles, que ce soit pour des questions de procédure, pour des discussions qui se sont tenues à huis clos ou peut-être parce que cela ajoute une couche supplémentaire qui n'est pas nécessaire à des discussions qui sont déjà en cours. Je voulais savoir quel est votre avis par rapport aux cinq éléments du projet d'avis du GAC que nous avons soumis à votre considération.

Merci beaucoup, merci Becky bien sûr et merci Avri pour ces premières réactions. Nous apprécions beaucoup cette discussion et ce nouveau format de dialogue avec vous.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, Jorge. Becky, vous voulez répondre maintenant ? Allez-y.

BECKY BURR : Merci beaucoup. J'espère que tout va bien avec votre famille.

Le GAC peut, bien sûr, nous donner l'avis qu'il souhaite nous donner. Mais pour ce qui est des alertes précoces et de l'avis de consensus, je pense qu'il serait très utile pour nous d'avoir une discussion entre le GAC et le Conseil d'Administration sur cette question en particulier, parce que de cette manière nous pouvons répondre à des inquiétudes, nous éduquer les uns les autres. Et de cette manière, nous pourrions

baser notre considération de l'avis du GAC sur ces conversations que nous pouvons avoir.

Voilà pour ce qui est des sujets sur lesquels nous nous penchons en ce moment. Je pense qu'il serait très utile d'avoir cette discussion avant de recevoir l'avis final du GAC.

Ensuite, il y a un autre élément.

AVRI DORIA :

Par rapport à la question des mécanismes d'enchères de dernier recours, je vois ce que vous avez mis par rapport au fait de décourager les enchères privées. Mais le langage avec lequel vous l'exprimez semble un peu difficile pour nous pour mettre cela en œuvre. Je pense que c'est pourquoi nous avons eu recours à ces experts en enchères, pour voir quel serait le mécanisme idéal à mettre en place.

Mais étant donné la différence de ce type de mécanisme dans les différents pays par rapport aux organisations à but lucratif et à but non lucratif, cet élément n'est pas un obstacle mais pourrait constituer un élément par rapport auquel on aurait une certaine difficulté à trouver une solution immédiate. Voilà pourquoi nous n'avons pas pu répondre immédiatement hier à cette question. C'est une question assez difficile et pour le moment, je ne sais pas. Peut-être que ce n'est pas un obstacle mais pour le moment, ce n'est pas tout à fait possible de donner une réponse.

NICOLAS CABALLERO :

La CTU s'il vous plaît.

UIT

Nigel Cassimire de l'UIT. Je voudrais vous donner la perspective d'un petit pays par rapport au soutien aux candidats.

Nous sommes bien évidemment extrêmement contents de voir que le Conseil d'Administration considère la possibilité de réduire ou d'éliminer les tarifs pour les pays comme le mien qui sont dans des régions sous-représentées ou faiblement desservies.

Nous avons beaucoup d'expérience dans le fait d'essayer de créer un business case et c'était impossible. Nous avons des populations qui vont de 5 000 à 3 millions pour ce qui est des Caraïbes anglophones et nous avons au total 5 à 7 millions de personnes. Il est très difficile de créer un business, nous avons trouvé cela extrêmement difficile en tout cas.

C'est pour cela que je soutiens l'idée de réduire, voire d'éliminer les frais, car nous nous trouvons parfois dans des situations où il y a des petits territoires, dans le Pacifique aussi. Je suggère que l'on puisse considérer des situations où nous devrions éliminer carrément les frais pour permettre l'inclusivité et permettre la participation des régions sous-représentées dans le DNS.

NICOLAS CABALLERO :

Danko, vous voulez répondre ?

DANKO JEVTOVIC : Je viens aussi d'un petit pays, la Serbie, et c'est un pays en Europe qui n'est pas tout à fait développé. Je comprends donc très bien votre point de vue.

Nous avons beaucoup travaillé pour essayer de créer un business case pour notre nom de domaine de code de pays. En même temps, j'étais responsable du fonctionnement d'un domaine de code pays et je comprends tout à fait les complexités que cela représente. Je crois que la difficulté réside à pouvoir faire fonctionner ce type de domaines de manière sûre et stable pour servir la communauté.

Dans les prochaines étapes, il faudrait trouver des moyens pour encourager les candidats afin que l'on puisse faciliter le travail qui doit être fait au sein des registres pour servir la communauté. C'est un sujet extrêmement important pour nous, nous en parlons au niveau du Conseil d'Administration et ceci, bien sûr, en connexion avec les idées qui nous sont présentées.

NICOLAS CABALLERO : Le Royaume-Uni, Nigel, vous avez la parole.

ROYAUME-UNI : Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les membres du Conseil d'Administration pour cette séance, comme d'habitude. Il s'agit d'un dialogue extrêmement constructif et utile. Vous vous souviendrez comment se passaient les discussions avec le GAC par le passé et il y

avait parfois des confrontations. Je pense que maintenant les discussions sont très utiles et productives.

Je ne parle pas au nom de Jason Merritt, notre collègue du Canada qui est l'expert dans les questions de séries ultérieures de nouveaux gTLD. Jason se trouve dans la séance consacrée aux SubPro ce matin en tant que représentant du GAC au sein de l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre. Comme il ne peut pas être ici, je vais le représenter.

Nous apprécions la lettre du Conseil d'Administration qui invite au dialogue sur certains éléments et nous sommes tout à fait disposés à avoir ce dialogue. Merci pour vos réponses constructives par rapport aux sujets qui vous ont été présentés. Je pense que ceci est très utile et nous place dans une situation beaucoup plus facile à comprendre lors de notre discussion.

J'ai une question adressée à Becky. Merci d'avoir expliqué le dialogue qui a lieu entre la GNSO sur le Conseil d'Administration par rapport aux RVC et aux PIC et comment ces engagements doivent être applicables. Je me souviens d'un moment de ce dialogue, je ne me souviens pas exactement à quel moment, ce sont des documents publics et il n'y a pas de secret, on le sait bien, mais le Conseil d'Administration a mentionné qu'une des considérations serait un éventuel changement des statuts constitutifs. C'est une option et je me demande s'il y a eu d'autres considérations par rapport à cette possibilité.

BECKY BURR :

Merci Nigel pour cette question.

Oui, je pense que ce n'est pas un secret que c'est une approche possible qui a été débattue au sein du Conseil d'Administration. L'objectif de ce dialogue qui sera entamé par le Conseil, c'est d'examiner ce que veut dire l'applicabilité de notre point de vue, de voir quelles sont les différentes approches que l'on peut appliquer. Nous avons entendu différentes idées par rapport à différentes manières d'appliquer ou d'exiger l'application de certaines dispositions. C'est la discussion que nous voulons avoir. On pourra nous dire, par exemple, qu'il y a une lacune au niveau de l'applicabilité que l'on doit résoudre par le biais d'un changement des statuts constitutifs par exemple.

Donc, nous nous penchons sur les mécanismes possibles. Si on en trouve d'autres, alors on s'y penchera. On n'exclut pas la possibilité de changer les statuts, mais nous avons cette discussion avec toute la communauté pour voir s'il y a d'autres moyens de mettre en place cette exigibilité ou cette application sans changer les statuts constitutifs.

AVRI DORIA :

Par exemple, parmi les discussions et les arguments que nous avons entendus, il y a l'idée très forte que les RVC et les PIC peuvent être appliqués ou exigés dans le cadre des statuts constitutifs que nous avons déjà. C'est un point de vue qui n'est pas partagé par tous. C'est pour cela que nous voulons avoir cette discussion par rapport à ce qu'est l'applicabilité et pour savoir comment nous pouvons mettre en place cette applicabilité sans devoir changer les statuts.

Quand l'IRT commencera à travailler, elle va se pencher sur toutes ces questions pour voir s'il y a des lacunes par rapport à la manière dont on

devra traiter ces sujets. Dans cette discussion que nous aurons avec la communauté par rapport à ce qu'est que l'applicabilité, nous allons voir comment appliquer cela tout en respectant notre mission et tout en servant l'intérêt public, voir donc comment utiliser les RVC et les PIC pour résoudre des problèmes d'intérêt public que nous pourrions rencontrer au moment d'approuver un registre. Merci.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Avri et Becky.

J'ai le Brésil, représentant du Brésil, Luciano Mazza De Andrade.

BRÉSIL :

Merci beaucoup, Nico. Merci au Conseil d'Administration pour ces explications et cette approche constructive.

J'ai une question par rapport à un élément spécifique parmi ces éléments qui font partie de la prochaine série SubPro. Je vais me concentrer sur un sujet en particulier pour des raisons évidentes, c'est la question de l'avis du GAC et des alertes précoces car c'est une question cruciale pour le GAC.

Je pense que nous devrions nous assurer de vraiment résoudre cette question. Il y a des suggestions pour que l'on entame un dialogue constructif en vue de trouver une solution. Et bien sûr, au sein du GAC, nous devons discuter de la manière dont nous allons gérer cela.

Par rapport à cela, je voulais mentionner une recommandation, la recommandation 30.4 qui est très importante au niveau des politiques.

Cette recommandation est mentionnée dans la lettre de Tripti. Nous trouvons que ceci peut être problématique du point de vue des politiques. La recommandation concernant la piste de travail 5 par rapport aux noms géographiques ne change pas. Nous ne devons rien changer et pour nous, cela veut dire qu'il pourrait y avoir des possibilités d'améliorer tout cela et cela n'est pas arrivé.

Le seul point où il y a une suggestion de changement, c'est la question de la présomption. C'est le seul point par rapport auquel il y a eu une demande de changement. Je veux dire ici qu'il y a un problème juridique. Il y a des moyens de trouver une formulation qui nous permette de faire en sorte que les statuts constitutifs soient respectés. C'est pour cela que je crois qu'il est très important de pouvoir avoir ce dialogue.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, le Brésil.

Becky.

BECKY BURR : Juste pour confirmer, je vous assure que nous sommes très sensibles à l'importance de notre réaction à la recommandation 30.4. Le Conseil d'Administration ne va rien faire pour l'instant par rapport à cette recommandation, mais nous allons en discuter avec le GAC plutôt pour trouver une solution qui réponde à toutes les préoccupations des uns et des autres puisque ceci est en conformité avec nos obligations juridiques.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, Becky.

Gulten, est-ce que vous pouvez m'aider avec le chat ?

GULTEN TEPE : Nous avons Rosalind du Royaume-Uni qui a levé la main.

ROSALIND KENNYBIRCH : Merci beaucoup. Merci au Conseil d'Administration d'être avec nous aujourd'hui pour parler de ces questions. C'est très utile. Je souhaite remercier mon collègue Nigel Cassimire de l'UIT pour ses commentaires très utiles tout à l'heure et je remercie également ma collègue de l'Argentine pour le programme de soutien aux candidats, pour ses commentaires là-dessus. J'ai une question de suivi par rapport à cela.

Ceci a été dit par les collègues au GAC, il est très important pour le GAC que les SubPro rendent le DNS plus inclusif. À cet égard, si 2 millions sont adéquats pour atteindre cet objectif, quelle sera l'augmentation de la contribution de l'ICANN au point de financier au programme de soutien des candidats ?

NICOLAS CABALLERO : Danko ?

DANKO JEVTOVIC :

J'imagine que vous mentionnez le chiffre qui a été utilisé lors de la dernière série pour le soutien aux candidats. Nous n'en avons pas encore parlé. Ce montant, nous y viendrons, mais la discussion actuellement c'est surtout de définir le programme de soutien aux candidats et comment trouver le meilleur soutien possible.

Ce qu'on peut noter, c'est que l'argent pour tout ce programme de nouveaux gTLD, l'argent de ce soutien aux candidats viendra du paiement des autres candidats. Tout est lié, c'est ce que je veux dire pour que vous compreniez bien cet équilibre. Le Conseil d'Administration est enclin à faire tout ce qui pourra être fait tant que cela reste pérenne, raisonnable et tant que nous soutenons des candidats qui réussiront.

NICOLAS CABALLERO :

Merci Danko.

Des questions, des commentaires, des clarifications, des demandes de prise de parole ? Gulten, est-ce que ça va ? Avri, allez-y.

AVRI DORIA :

Par rapport au soutien des candidats – et là, c'est un appel que je fais à d'autres –, il y a quelque chose qui a été soulevé dans les questions avec l'At-Large. Ce qui peut poser problème, c'est que lorsqu'on fournit des services gratuitement, il faut faire attention par rapport à ce qui est local à Los Angeles parce que la compréhension juridique, les modèles économiques, les modèles commerciaux doivent être adaptés aux

environnements nationaux locaux. Tout ceci n'est pas nécessairement compris par les grandes firmes qui rendent ces services gratuits.

L'idée, c'est aussi d'aller voir dans les pays, dans les organisations extérieures et d'élargir ces services. Il va falloir réfléchir à cette fourniture de services gratuits de manière à ce que ce soit viable. L'ICANN peut soutenir ce travail mais ensuite, les volontaires devront être impliqués au niveau mondial. Ce n'est pas uniquement le Conseil d'Administration ou le personnel de l'ICANN qui doit s'en occuper, c'est à nous tous de réfléchir au comment de cette question.

NICOLAS CABALLERO : Le Royaume-Uni, Roz, l'Argentine, désolé de vous recéder la parole, mais c'est vous qui avez commencé ce travail.

ROSALIND KENNYBIRCH : Oui, je l'ai écrit dans le chat, mais je voulais simplement vous remercier pour ces réponses très utiles. Je crois que ceci nous montre bien, comme la collègue d'Argentine l'a noté hier, que le travail sur le programme de soutien aux candidats ne se termine pas avec le GGP. Il y a des questions plus vastes à considérer, donc il est très important que le GAC continue de communiquer là-dessus, au-delà même de la conclusion de ces travaux. Merci d'avoir clarifié ce point de nouveau. Merci pour cette réponse tout à fait utile.

NICOLAS CABALLERO : Merci au Royaume-Uni.

Y a-t-il d'autres questions, d'autres commentaires, d'autres demandes de clarification ? L'Argentine allez-y.

ARGENTINE :

Merci beaucoup et merci à tous pour cette description des questions, pour les réponses apportées.

Je voulais vous demander si vous avez des niveaux de réussite dans le programme. Lorsque les personnes sont soutenues dans le cadre du programme, comment allez-vous évaluer la réussite ?

AVRI DORIA :

C'est une excellente question et je crois que pour l'instant, nous n'avons pas encore progressé sur cette question. Mais ce que nous espérons, c'est mieux mesurer le succès que la dernière fois, c'est certain. La réelle question, c'est comment en termes de chiffres ? Et nous n'avons pas encore commencé cette discussion. Il n'y a pas de recommandations pour l'instant.

Je pense que ce sera numérique et je ne peux pas vous donner cette mesure, ce serait trop concret pour l'instant. Mais effectivement, vous avez raison, il va falloir mesurer, évaluer et certes, faire mieux que la dernière fois.

NICOLAS CABALLERO :

Merci beaucoup, Avri.

Et je rappelle à mes collègues distingués du GAC que vous pouvez poser des questions sur tout ce que vous voulez, sur tout sujet dans les six

langues officielles, l'anglais, le français, l'espagnol, le chinois, le russe, l'arabe et le portugais. N'hésitez surtout pas à utiliser les services des interprètes. Gulden, est-ce qu'il y a des questions ?

GULTEN TEPE : Non, il n'y a pas de question pour l'instant, Nico.

NICOLAS CABALLERO : Vous avez encore la parole. Des questions, des commentaires ? Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ? Est-ce que vous souhaitez clarifier quelque chose ou est-ce qu'on avance ? Je ne vois personne, passons donc à la dernière page, Gulden, je crois que c'est la page 7 sur la présentation.

Nous avons des questions. Becky, est-ce que vous voulez passer en revue ces questions ? Comment voulez-vous faire ?

BECKY BURR : Pour tout ce qui est des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, je suis la référente, je crois. Merci pour cette question par rapport à la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et sur la question de la priorisation.

Nous avons reçu l'avis du GAC de Cancún sur cette question et nous avons répondu. Je crois que vous avez vu la fiche de suivi qui dit que nous croyons que ceci doit faire l'objet d'un travail approfondi. Il nous faut considérer avec soin les options qui existent pour la mise en œuvre

de ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et en particulier la question de savoir si le RDRS, le service de demande d'accès aux données d'enregistrement ou SSAD Light tel qu'on le connaissait, fournira bien la possibilité de cette mise en œuvre de l'accréditation ou si de nouvelles approches par rapport à la mise en œuvre sont nécessaires.

Tout ceci est en cours de discussion. C'est une priorité qui a été soulevée auprès de l'Org par le Conseil d'Administration. L'Org nous a répondu avec des idées. Mais on peut dire, je crois, que nous ne gérerons pas cette question avant le premier lancement du RDRS. Je crois qu'il sera disponible pour les bureaux d'enregistrement en septembre et pour les demandeurs en novembre. Mais ceci fait partie de notre liste de choses à réfléchir. Je dois être très claire, c'est une priorité, une priorité pour moi et une priorité pour le Conseil.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, Becky.

Je suis surpris que nous avançons aussi vite. Y a-t-il d'autres questions, des commentaires, des demandes de prise de parole ? Gulten, est-ce que ça va dans le chat ?

GULTEN TEPE : Oui, ça va.

NICOLAS CABALLERO : Très bien.

Tripti, Sally, Danko, vous souhaitez ajouter quelque chose ? Avri, Nigel ?
Sally, allez-y.

SALLY COSTERTON :

Merci Nico. Je souhaitais revenir à la question du programme de soutien aux candidats. Et je voulais informer le GAC que par rapport aux collègues qui ont mentionné ces différents sujets, les équipes qui travaillent sur les programmes des nouveaux gTLD –je vois Theresa qui est là et qui hoche la tête qui est la grande responsable de ce sujet –, nous passons énormément de temps là-dessus. Nous avons commencé et nous continuerons de le faire.

Je suis aussi créative que possible pour essayer de voir toutes les options possibles dans cette réflexion de soutien aux candidats. Nous essayons vraiment d'intégrer tous les enseignements de la dernière série mais bien sûr, le monde a changé et nous avons différentes options qui sont à notre disposition qui en fait n'étaient pas possibles ou envisageables il y a plus de 10 ans.

Vous savez tous que je suis là de manière provisoire, mais je suis également responsable de la relation avec les parties prenantes et cela fait très longtemps que je suis à ce poste. Pour moi, il est extrêmement important, j'en suis convaincue, de bien gérer ceci. Je comprends tout à fait ce qu'a dit Avri par rapport au fait qu'on ne peut pas encore donner de chiffres, mais je souhaite rassurer le GAC que nous considérons ceci comme une priorité. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous et nous vous informerons au fur et à mesure lorsque les choses se concrétiseront.

N'hésitez surtout pas à m'envoyer vos idées, vos perspectives, parce que plus nous aurons d'idées, plus les choses avanceront de manière positive. Merci en tout cas.

NICOLAS CABALLERO : Merci Sally.

 J'ai l'Iran. Allez-y.

IRAN : Bonjour, bonsoir. Merci beaucoup, chers membres du Conseil d'Administration. J'avais soulevé ceci hier mais je souhaite de nouveau en parler. Je n'ai pas eu la possibilité de poser la question sur le soutien aux candidats.

Le terme sous-représenté ou faiblement desservi n'est pas très clair. De quoi parle-t-on ? Est-ce qu'on parle des pays qui ne peuvent pas se présenter pour des raisons financières ? Et si oui, ces pays, dans quelle catégorie les mettons-nous ? Il y a les pays développés, les pays en développement ; comment clarifier ces catégories ? Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci l'Iran. Est-ce que vous souhaitez répondre, Tripti ?

TRIPTI SINHA : Merci Kavouss pour cette question. C'est une excellente question.

 Nous devons passer davantage de temps à réfléchir à cette question. Il y a plusieurs perspectives du point de vue géographique de sous-

représentées et bien sûr, vous savez que dans la prochaine série, il y aura les IDN, les entités sous-représentées du point de vue international, donc la question de dépasser l'anglais.

Vous avez tout à fait raison, il nous faut réfléchir davantage à cette question. Mais il y a d'autres réponses parce qu'il y a aussi la question des régions sous-représentées et l'élément linguistique.

NICOLAS CABALLERO :

Merci.

J'ai Laureen du PSWG. Allez-y.

LAUREEN KAPIN :

Merci Nico. Cette question est pour Becky et il s'agit de la question des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

Nous sommes encouragés lorsque vous nous dites que la mise en œuvre sera basée sur les perspectives écoutées, mais j'aimerais bien savoir si vous pensez qu'il faut une nouvelle approche.

BECKY BURR :

Merci. Nous sommes en train de faire une sorte de remue-méninges par rapport à la mise en œuvre. Il y a différentes approches possibles. Je ne peux pas encore vous donner des détails précis parce que certaines de ces idées ne seront pas nécessairement envisageables. Mais si on est créatif, est-ce qu'on peut lancer le programme de manière efficace en ajustant par petites touches la mise en œuvre ? Mais nous en sommes

au tout début pour l'instant et nous vous dirons lorsque nos idées se concrétisent davantage.

NICOLAS CABALLERO :

Merci.

Monsieur, allez-y. Je ne sais pas d'où vous venez.

NOJUS SAAD :

Merci. Bonjour au Conseil d'Administration, bonjour aux membres du GAC. Je fais partie du programme des boursiers. Je suis nouveau à l'ICANN et je ne connais pas encore tous les détails des conversations techniques qui ont lieu aujourd'hui. Mais j'ai vu que le Conseil d'Administration adhère aux statuts constitutifs et que c'est une priorité. Mais parfois ce peut être un obstacle, me semble-t-il, de considérer les initiatives que la communauté met en œuvre. Et peut-être si on considère l'évolution rapide de l'Internet d'aujourd'hui, ne pensez-vous pas que les gouvernements de l'Internet devraient également être au courant de ces évolutions, surtout étant donné les statuts, la flexibilité ? Et quels sont les critères flexibles sur lesquels le Conseil d'Administration se base pour les amendements aux statuts ?

TRIPTI SINHA :

Merci pour cette question. Comme pour toute société, il y a une mission. La mission est encadrée par des statuts. Il est donc impératif d'être fidèle à ces statuts.

Ceci étant, ce cela ne veut absolument pas dire que les progrès technologiques qui nous concernent seront mis de côté. Mais il est important de rester fidèle aux statuts parce que ceci nous permet d'être fidèle à notre mission.

BECKY BURR :

Et si je peux ajouter, dans le cadre de la transition du rôle de supervision du gouvernement américain, il y a eu différentes procédures qui nous permettent de réviser régulièrement les statuts constitutifs. Mais comme Tripti l'a dit, nous ne pensons pas que les statuts nous limitent dans la mise en application de notre mission et la fidélité à ces statuts est d'une importance critique pour l'intégrité de l'organisation et envers la communauté qui est servie.

AVRI DORIA :

Je souhaite ajouter autre chose. Cela change constamment. Nous sommes en train de réviser un changement aux statuts dans une section spécifique. À chaque fois qu'on voit un lieu qui n'est pas bien traité par les statuts, il y a tout un processus, il y a une révision communautaire, il y a une approbation, désapprobation, des processus qui permettent de décider. Mais lorsqu'il y a une organisation de soutien ou un comité consultatif qui a le sentiment qu'un changement aux statuts est nécessaire, nous en parlons. Et en fin de compte, si réellement c'est nécessaire et si le consensus existe, nous le faisons. Ce n'est pas quelque chose de fixe, de coincé. C'est un document qui vit, que nous prenons au sérieux, fidèlement, mais qui reste souple.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, Avri.

Messieurs, dames, nous en sommes à la partie divers maintenant de notre session. Vous avez la parole si vous souhaitez ajouter quelque chose dans la partie divers. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Gulten, est-ce que ça va toujours dans le chat ?

GULTEN TEPE : Oui, ça va Nico.

NICOLAS CABALLERO : Vous avez la parole, n'hésitez pas à lever la main. J'ai l'Inde. Allez-y, l'Inde.

INDE : Merci beaucoup, Monsieur le Président du GAC et merci aux membres du Conseil d'Administration.

J'aimerais mentionner un cas juridique que nous recevons dans les tribunaux de l'Inde pour ce qui est de l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Il y a 45 cas différents dont se sont saisis les tribunaux de l'Inde. Le problème repose sur le fait qu'il faut fournir les détails des titulaires de nom de domaine. Il y a des services qui sont initiés par l'organisation ICANN. En tant que titulaire de nom, il y a la possibilité d'avoir recours aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, c'est facultatif, et la plupart des personnes ne savent pas comment s'en servir.

Je voudrais demander à l'organisation ICANN que les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire soient facultatifs pour les titulaires de nom de domaine.

NICOLAS CABALLERO : Becky, vous souhaitez répondre ?

BECKY BURR : Nous discutons de la possibilité de mettre en place une politique justement ascendante par rapport à cela. Si la communauté souhaite que l'on lance un PDP pour répondre à cela, on pourrait le faire, mais je ne pense pas que cela fasse partie des sujets dont s'occupe le groupe PPSAI.

NICOLAS CABALLERO : Merci Becky.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques, des points de clarification ? Monsieur, vous au fond de la salle, s'il vous plaît.

OMPI : Brian Beckham de l'OMPI.

Je vois que le Conseil d'Administration a pris une décision par rapport aux recommandations concernant les droits curatifs des OIG dont on avait parlé dans le communiqué de Cancún et nous sommes reconnaissants. Je veux en ce moment vous faire part de notre satisfaction par rapport à la décision prise et vous dire que nous

sommes prêts à mettre en place cette décision. Je me demande si vous avez des nouvelles par rapport aux prochaines étapes de la part du Conseil d'Administration.

BECKY BURR :

Merci Brian. Je pense que la prochaine étape consiste à créer une équipe de mise en œuvre et à lancer le travail. Je n'ai pas de nouvelles moi-même, je ne sais pas si Mary Wong est là. Mais en tout cas, je vais demander aux membres d'organisations de revenir vers vous avec des nouvelles.

NICOLAS CABALLERO :

Je m'excuse Brian, je ne vois pas très bien de loin, je ne vous avais pas reconnu.

David, vous souhaitez prendre la parole ?

DAVID OLIVE :

Mary Wong est ici et je vais lui donner la parole.

MARY WONG :

Merci David, merci Brian, merci Monsieur le Président.

Comme Becky l'a dit, nous sommes en train de développer un plan de mise en œuvre. Nous sommes très reconnaissants à l'OMPI ainsi qu'aux membres du groupe de travail qui se sont portés volontaires pour mener ce travail. Nous allons revenir vers vous dans les plus brefs délais après cette réunion.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup, David et merci Mary Wong.

Y a-t-il d'autres questions ou d'autres commentaires ? Si ce n'est pas le cas, permettez-moi de donner la parole à Tripti Sinha, présidente du Conseil d'Administration de l'ICANN.

TRIPTI SINHA : Merci Nico, merci à tous de ce dialogue.

Comme Nigel l'a dit, ce dialogue est beaucoup plus constructif et nous permet de faire avancer les choses par rapport à des dossiers qui sont extrêmement complexes. J'espère que nous allons trouver des solutions satisfaisantes pour tous. Je remercie tous les membres de la communauté qui s'impliquent dans ce travail.

Par rapport aux commentaires faits par l'Argentine par rapport aux KPI, les indicateurs de réussite, c'est un travail difficile, mais nous allons mettre en place des indicateurs de réussite clés qui nous permettront de mesurer les progrès.

Ceci dit, merci à tous, j'apprécie vraiment ce dialogue.

NICOLAS CABALLERO : Sally, vous voulez ajouter quelque chose ?

SALLY COSTERTON : Merci beaucoup à tous. Je pense qu'on est bon.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup à tous. Nous allons nous retrouver à 10 h 45. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]